

Liberté Égalité Fraternité



En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales?



Rendez-vous dans votre mairie muni:

- → d'un justificatif d'identité
- → d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier:

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet:

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne? votez aux prochaines élections en France

(i)

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches



ou sur service-public.fr